

Rigueur intellectuelle et engagement citoyen vont de pair pour Valérie Piette et Géraldine Mathieu.

VALÉRIE PIETTE : dévoiler les grandes oubliées de l'histoire



La nouvelle doyenne de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'ULB consacre ses recherches et son enseignement à l'histoire des femmes et du féminisme en Belgique, en plus de militer (entre autres) pour une meilleure éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

Quand débute le quadrimestre et que Valérie Piette rencontre ses nouveaux étudiants, elle leur parle tout de suite de Virginia Woolf, qui fut l'une des premières à dénoncer l'absence des femmes dans l'histoire officielle. Raconter cette histoire féminine négligée est la mission à laquelle se consacre la professeure Piette avec une ardeur combative. Sans négliger la rigueur universitaire et l'infinité des nuances, elle n'aspire jamais à la pure objectivité. « C'est impossible en sciences sociales », tranche-t-elle.

D'hier à aujourd'hui

Dans son travail, le passé et le présent dialoguent sans cesse, le féminisme d'hier éclairant celui d'aujourd'hui. Ainsi, sa thèse de doctorat sur les servantes et domestiques en Belgique au XIX^e siècle nourrit son regard sur la question très actuelle du « travail invisible des femmes ». Sa connaissance du féminisme belge d'antan, fractionné entre chrétiens, libéraux et socialistes, lui donne la perspective nécessaire pour aborder le féminisme démultiplié d'aujourd'hui, entre factions queer, intersectionnelle, post-coloniale ou écoféministe.

« Le féminisme n'a jamais été structuré, explique-t-elle. Il a toujours été aussi divisé, multiple et fractionné qu'aujourd'hui. On a tendance à penser le contraire ou à croire que les différentes vagues du féminisme se sont succédées de façon chronologique et universelle. Il n'en est rien, elles cohabitent et parfois se heurtent. Or, malgré les tensions, ce fractionnement est une richesse. »

Féminisme et sexualités

En Belgique et dans le monde francophone européen, l'ULB « a été précurseuse dans les champs d'études féministes dès les années 70-80 », souligne-t-elle. « C'est grâce à des gens comme ma directrice de thèse Eliane Gubin, ou comme la juriste Éliane Vogel-Polsky, ou la sociologue Bérengère Marques-Pereira, qui ont défriché ce terrain d'étude même si travailler sur ces questions est mal perçu. »

Elles ont notamment entamé des recherches sur l'histoire des sexualités, un champ qu'a ensuite beaucoup étudié Valérie Piette,

s'attardant à documenter l'évolution de la libération sexuelle des femmes. « La libération du corps des femmes est un long combat qui n'est pas terminé. En Belgique, il a fallu attendre les années nonante pour le droit à l'avortement, qui est par ailleurs encore l'objet de débats à la Chambre. »

Dans une époque où les femmes prennent la parole pour dénoncer les abus sexuels dont elles sont victimes, Valérie Piette milite aussi pour une amélioration des programmes d'éducation à la sexualité en enseignement primaire et secondaire. « En Belgique, les différentes forces en présence dans le monde scolaire appliquent le programme d'EVRAS très différemment selon leurs valeurs – certains insistant sur le volet relationnel, d'autres sur le volet sexuel. Aussi, on parle en priorité de sexualité aux élèves par son prisme négatif : ITS, agressions sexuelles, pédophilie, grossesses non-désirées. Ce sont des sujets importants, mais il faut apprendre à enseigner que la sexualité est aussi une chose merveilleuse, saine et positive. »

L'art du débat

Sur la place publique comme en classe, Valérie Piette aime cultiver le débat. « Pour moi, c'est vraiment important de former des esprits critiques, d'enseigner à réfléchir et à penser, plutôt que de transmettre seulement des connaissances. Je n'hésite pas à donner un spectacle ; il faut rendre la matière passionnante. Je ne supporte pas quand les étudiants somnolent ! »

Son plus grand accomplissement récent ? Avoir contribué à la naissance du nouveau Master en Études de genre, qui a vite connu une grande popularité. « La Belgique francophone accusait un certain retard dans cette discipline. Ça n'a pas été simple ; c'est le résultat d'une collaboration des six universités francophones. Mais le résultat me remplit de fierté. »

Philippe Couture

L'historienne de l'ULB et la juriste de l'UNamur sont aux premières loges des combats de notre époque. Rencontre avec ces intellectuelles passionnées et passionnantes.

GÉRALDINE MATHIEU : protéger l'intérêt supérieur de l'enfant



À l'UNamur, les étudiants en droit s'entichent vite de leur prof de droit de la famille et de la jeunesse, une comète rousse au débit rapide et à la parole enthousiaste, qui manie la théorie du droit avec la même adresse qu'elle expose cas réels, expériences concrètes et débats d'actualité.

Géraldine Mathieu a aussi été une excellente avocate en droit de la famille pendant ses sept années de pratique au sein d'un grand cabinet, mais, dit-elle, « je n'aimais pas la notion de conflit qui préside à la pratique du droit et qui est omniprésente en droit de la famille, où l'on est souvent confronté à des cas de divorce hargneux. Ce sont toujours les enfants qui souffrent le plus dans ces cas-là, et, pour moi, le droit doit toujours prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant ».

De l'importance des origines

Voilà pourquoi elle a bifurqué vers une carrière d'universitaire et a suivi les traces de son mentor, Jacques Fierens, au Centre Vulnérabilités et Sociétés de l'Université de Namur. « On parlait beaucoup, à l'époque,

d'un projet de loi visant à instaurer un accouchement sous X en Belgique, à l'instar de ce qui se passait en France. La question m'a passionnée et m'a menée à m'intéresser à la question des origines et à me révolter de la manière dont certains États confisquaient à l'enfant le droit de savoir qui il est et d'où il vient, par exemple dans les cas d'enfants nés de procréation médicalement assistée qui n'ont pas accès à l'identité du donneur de sperme ou d'ovocytes. »

En Belgique, le droit à la filiation est « schizophrénique », selon Géraldine Mathieu. D'un côté, on considère inutile de dévoiler aux enfants nés par procréation médicale assistée les informations au sujet de leurs géniteurs. De l'autre, on survalorise la génétique au sein des familles ayant donné naissance à des enfants par les voies traditionnelles. « Le cas de Delphine Boël en est une belle illustration : la société a reconnu sans peine son besoin de connaître sa filiation. Pour moi, entre le traitement réservé aux enfants procréés et aux autres, il y a une énorme discrimination. »

Et les conséquences sont lourdes, pense Géraldine Mathieu. La jurisprudence montre que le secret au sujet des origines « peut créer une faille psychologique et entraîner de l'anxiété chez l'enfant ». On peut tout de même se réjouir : la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée seulement en 1989, a permis de faire bouger les choses et a instauré la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, que les tribunaux et les autorités sont sommés de considérer dans toute prise de décision impliquant l'enfant.

Reste que, sur le plan législatif, la Belgique a encore du boulot à accomplir. « L'urgence est du côté des enfants migrants, qui voient trop souvent bafoués leurs droits à la liberté en étant détenus. Priver les enfants de liberté pour la seule raison que leurs parents sont en séjour illégal est tout simplement contraire au droit ! » La professeure Mathieu s'insurge aussi de l'absence de protection des enfants contre la violence éducative ordinaire. « Il n'y a toujours pas en Belgique de texte de loi édictant clairement qu'on ne peut pas élever un enfant dans la violence », malgré le fait que

des instances internationales comme le Comité des droits de l'enfant somment le pays d'y remédier.

Du droit à la bioéthique

En s'intéressant au droit de l'enfant à connaître ses origines, Géraldine Mathieu a peu à peu développé une expertise en bioéthique, notamment en lien avec les banques de sperme américaines qui permettent aux parents de choisir un donneur selon des critères de plus en plus spécifiques pour influencer la génétique de l'enfant à naître.

« Je suis préoccupée par cette dérive néo-eugéniste. Je suis inquiète d'une vision du monde dans laquelle l'imperfection humaine est éradiquée. En matière de droit de l'enfant, on peut craindre que cela crée une pression dommageable sur l'enfant et que cela nuise à son intérêt supérieur. »

N'empêche, la question est propice à discussion. La professeure Mathieu ne se prive jamais d'échanger les points de vue avec ses étudiants : son approche de l'enseignement est participative à souhait. Si elle aime la formule du débat classique, elle tire aussi profit du numérique en utilisant des plateformes de vote en ligne, ou alors elle orchestre des jeux de rôle qui invitent l'étudiant à observer une question selon diverses perspectives.

« Si je suis une prof militante qui expose parfois son point de vue, je valorise avant tout la nuance et j'aime que les étudiants s'engagent dans la conversation. Vous seriez étonnés de voir à quel point le réflexe de la passivité domine encore les étudiants, même en 2020. Ceci dit, travailler sur des sujets qui font appel à l'émotion et à l'opinion ne nous dispense pas de faire preuve de rigueur scientifique. Je ne cite jamais un point de vue sans l'appuyer sur de nombreuses références. »

Bonne nouvelle : elle pourra poursuivre cette approche dans un nouveau cadre stimulant dès 2021 : l'UNamur vient d'autoriser la création d'un tout nouveau Master de spécialisation en droit de l'enfant.

Philippe Couture